

Responsabilités pénale et civile des élus

Présentation

Le champ de la responsabilité potentielle et personnelle du maire est aussi vaste que celui des activités qui se déroulent sur le territoire de la commune ou qui le concernent en tant qu'élu. Sans en avoir nécessairement l'intention, il peut être amené, en tant que dépositaire de l'autorité publique, à commettre des infractions et à devoir s'en expliquer.

Contenu

- Responsabilité civile liée à la fonction
- Responsabilité comptable et financière
- Responsabilité pénale
- Assurance responsabilité personnelle

Durée : 2 h

Informations utiles

- Les fiches juridiques de l'Observatoire des risques juridiques des collectivités locales
www.observatoire-collectivites.org

Avec le concours de

